

**Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif**

N° dossier SPANC de l'Adour : **CF/123/18/390 RL**

Visite effectuée le **21/06/18**

Nombre de page du présent rapport : 2

**Propriétaire :**

Nom (ou raison sociale) : M. CRAIG Eric  
Adresse actuelle : Gîte Belle Vie – Chemin d'Escarret – 65710 CAMPAN  
Téléphone : 09.67.24.21.96

**Terrain :**

Adresse : Gîte Belle Vie – Chemin d'Escarret – 65710 CAMPAN  
Parcelle : N 97  
Superficie du terrain : 34000 m<sup>2</sup>  
Superficie disponible : 300 m<sup>2</sup>  
Traitement adapté au sol : Epandage souterrain selon l'étude de sol d'HYDRo-IMPACT n°ASS/PA 650507168  
Exutoire sur parcelle : Cours d'eau d'Escarret

**Habitation :**

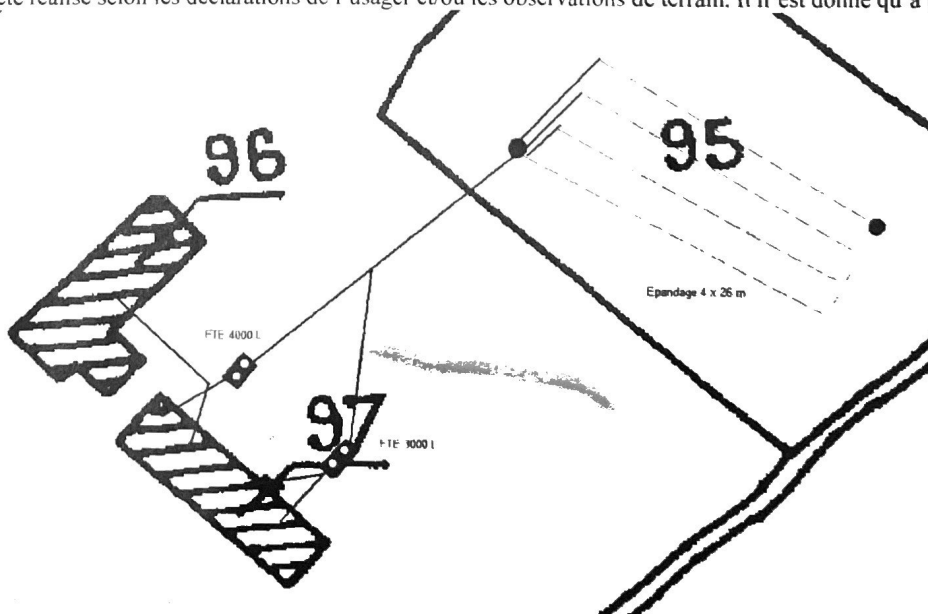
Type de bâtiment : Résidence Principale + 3 gîtes  
Nombre de pièces principales : 3 + 2 + 4 + 3  
Nombre d'occupants : 2 + 12 maximum  
Parcelle assainissement : N 98

**Installation d'assainissement existante :**

Date de mise en place : 08/11/2005  
Type d'installation : Fosse toutes eaux de 4000 L, fosse toutes eaux de 3000 L et épandage souterrain de 4 x 26 m  
Regards : 2 regards pour chaque fosse toutes eaux et 2 regards pour l'épandage (répartition et bouclage)

**Plan de l'installation :**

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



## Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
<b>Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC</b>		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Oui	Tampons changés
<b>Evaluation des risques sanitaires et environnementaux</b>		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non	/
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Non	/
<b>Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu</b>		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non	/
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non	/
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Oui	/
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
<b>évaluation du fonctionnement de l'installation</b>		
Écoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Oui	/
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
<b>Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure</b>		
Entretien conforme	Non	Préfiltre des fosses à nettoyer et regards de l'épandage à nettoyer (dépôts)
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Oui	Vidange réalisée le 28/02/2016 par LARREY
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Oui	/
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Oui	Regard de bouclage de l'épandage cassé et corrosion du tampon du préfiltre des fosses

### Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante  
 Installation présentant des dangers pour la santé des personnes  
 Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement  
 Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs  
 Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

**Conformité de l'installation :** L'installation d'assainissement est classée **conforme** au sens de l'Arrêté du 27 avril 2012 car elle est complète et fonctionnelle. Notons cependant qu'elle présente un défaut d'entretien.

Travaux nécessaires à une mise en conformité

Liste de recommandations

1. Nettoyer les préfiltres des fosses au jet d'eau annuellement
2. Regards de l'épandage à nettoyer
3. Remplacer le regard de bouclage de l'épandage cassé

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** recommandation non soumise à un délai de réalisation

- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **25 juin 2018**.

Le Président du SPANC  
Gérard MENVIELLE.



M. CRAIG Eric  
Gîte Belle Vie  
Chemin d'Escarret  
65710 CAMPAN

Bagnères-de-Bigorre, le 25 juin 2018.

Objet : *Rapport de visite de votre installation d'assainissement non collectif*

Madame, Monsieur,

Le SPANC de l'Adour a effectué le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de votre filière d'assainissement non collectif et a établi le rapport ci-joint.

Notre service se tient à votre disposition pour vous assister dans la conception de votre projet de réhabilitation si ce rapport mentionne des travaux obligatoires à réaliser.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
Gérard MENVIELLE.